

Point de vue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 455

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POINT DE VUE

La planète-boucherie

Rien n'est plus désespérant et enrageant que la lecture du Bulletin de l'Union internationale pour la conservation de la nature. (UICN - 1110 Morges). Je ne puis en tourner les pages sans débiter une théorie de jurons, d'imprécations, de condamnations à mort à faire pâlir un charretier. (Et je ne m'étonne qu'à moitié, ensuite, d'entendre ma fille de trois ans reprendre à son compte ce vocabulaire un peu vif...)

Pour une bonne nouvelle rapportée par l'UICN, il y en a trois désastreuses — et je suis plutôt mou dans les proportions.

Ici, ce sont des otaries qui se font charcuter jusqu'au trognon, là des oiseaux, ici des phoques, là des dauphins et par centaines de milliers...

C'est la planète-boucherie.

Désespérante. Accablante.

Parce que le massacre est, quatre fois sur cinq, *incompréhensible*. Il n'est même pas justifié par la recherche d'un gain financier, contrairement à ce qu'on croit volontiers.

Il n'y a pas exploitation — laquelle suppose une gestion, même rudimentaire, et un profit, même minime — non, il y a simplement *pillage*, bousillage, sabotage.

Exemple: depuis le début des années 70 au moins un million de dauphins de plusieurs espèces ont péri noyés, coincés qu'ils étaient dans les filets des thoniers écumant le Pacifique. Or, des filets leur permettant de s'échapper sans mal existent. Ils ne sont utilisés que par les pêcheurs américains... quand ils sont surveillés.

Encore des exemples ? On pourrait en apporter des brouettes pleines.

Bref.

Le terrorisme c'est aussi courant que le boire et le manger. Pour vous en convaincre,

veuillez simplement parcourir le "Red data book" de l'UICN déjà citée. Les feuilles vertes, ce sont les animaux "hors de danger". Dans le volume que je possède, il y a deux feuilles vertes. Deux. Sur deux cent cinquante feuilles, à peu près...

Justement, à propos de terrorisme, puisque c'est à la mode. L'Italie, tenez, l'Italie. Hé bien l'Italie, c'est connu, se soucie de sa faune et de sa flore comme Alusuisse se soucie des abricotiers valaisans.

Chaque année, les ornithologues s'arrachent les cheveux parce que les Italiens n'ont pas encore été foutus d'interdire la capture d'oiseaux à l'aide de filets. Des centaines de milliers de bestioles volantes finissent dans des casseroles, saupoudrées de Parmesan.

L'Italie est probablement le pays d'Europe le plus dégueulassement en retard en matière de protection de la nature. Vous voyez où je veux en venir...?

Non ! Allez donc compter, par exemple entre Monaco et Rome, le nombre des égouts qui finissent dans la mer. Vous comprendrez que la lutte contre les brigades rouges commence par la construction de stations d'épuration.

Gil Stauffer

PS — Le mari de la sœur de mon beau-frère a la tête dure comme du caillou. Il n'en cultive pas moins, avec Anne, sa femme, des légumes rigoureusement garantis sans trucs chimiques. Plutôt que de les jeter dans le Rhône, il les vend au marché de Lausanne. Donc: mieux vaut manger des légumes de Markus que des boîtes de corned-beef d'Argentine, pleines de poils de barbe et de cheveux de détenus politiques. (Markus Luthi, 1141 Yens 021/77.10.47).

VAUD

Que les travailleurs de l'ombre restent dans l'ombre !

D'un côté, un motionnaire (le socialiste Claude Berney) qui tente de mettre en lumière la situation faite à des milliers de travailleurs qui travaillent — le plus souvent hors conventions collectives — à des salaires inimaginables par exemple pour la majorité des fonctionnaires : "cette catégorie de travailleurs est celle qu'on pourrait qualifier de silencieuse ; celle qui préfère un gain trop modeste à pas de gain du tout ; celle, accommodante, qui subit la loi du marché, catégorie en faveur de laquelle, si incroyablement soit-il notre société n'a jamais pris de mesure de protection des salaires". Des exemples notoires ? Les vendeuses par exemple; mais aussi, entre autres toute une catégorie de mères de famille qui "font quelques heures" pour permettre au ménage de tourner. Et pour des cas que l'on connaît, combien d'autres ! Cette femme, employée exemplaire, qui a travaillé pendant plus de vingt ans à pleine satisfaction de la clientèle et des employeurs, et qui aboutit à un salaire annuel de Fr. 20 000.— (à titre de comparaison, une employée de 21 ans, après une formation en cours d'emploi dans une administration arrive à Fr. 30 000.—).

Et face à ce motionnaire, une majorité de la commission adhoc qui, ayant réfléchi à la question, répond notamment : "Il ressort que le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce n'est pas armé pour mener une étude précise sur la situation des travailleurs visés. Seuls les salaires fixés par les différentes conventions collectives et les salaires annoncés lors de demande de main d'œuvre étrangère sont connus au département. Le Conseil d'Etat ne dispose d'aucun moyen légal pour exiger la divulgation de tous les salaires. Nous abordons ici un problème de droit civil. Une suggestion a été faite de mener cette enquête par le biais de l'assurance-chômage, mais il faut préciser que seuls sont connus les salaires des chômeurs qui revendiquent les indemnités"...